



+ Référence :	2026-FCS-002b-Lot1
Objet de la consultation :	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DU PÔLE CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT
Date et heure limite de remise des plis :	24/09/2026 16:00

Question n°1

Sur le BPU, pourriez-vous nous éclaircir :

- 1) Concernant la section « Vêtements de travail intérieur de couleur sombre hommes et femmes » : chaque ligne est-elle concernée par une bande HV ? Si oui, s'agit-il d'une bande segmentée ou pleine ?

Réponse : Non

- 2) Concernant la section « Vêtements de travail HV hommes et femmes » : quelle est la couleur requise (orange, jaune ou rouge) ?

Réponse : Orange

Question n°2

Pouvez-vous me confirmer les points ci-dessous :

- Vêtements du N° 101 à 112 : bandes réfléchissantes pour tous les articles ?
- Vêtements du N° 201 à 212 : bandes réfléchissantes pour tous les articles ?

Réponse : Uniquement sur les vêtements de hautes visibilité

Question n°3

Pouvez-vous fournir votre charte graphique afin d'évaluer les couts de marquage ?

Réponse : Le marquage reprend le logo de la ville ci-dessous.

Réponse :



Question n°4

Les lignes 101 à 212 ne correspondent pas à la demande du CCTP paragraphe 2.1 qui indique que tous les articles doivent être conformes à la norme EN ISO 20471.

De plus, pouvez-vous nous indiquer quelle couleur fluo est demandée ? Orange

Réponse : Les vêtements sombres pour le bâtiment ne peuvent pas répondre à la norme car pour la classe 2, il faut de l'orange ou jaune en plus des bandes réfléchissantes.

La couleur fluo demandée est l'orange.

Question n°5

Relance sur la question n°1, voir la réponse apportée sur la question n° 1.